

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 784 (Rect)

présenté par

M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

à l'amendement n° 774 du Gouvernement

ARTICLE 36 NONIES

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« cinquième alinéa est complété par la phrase suivante : « Par dérogation aux dispositions du troisième alinéa »

les mots :

« quatrième alinéa est complété par la phrase suivante : « Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa du présent I ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer par deux fois au mot :

« troisième »

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.